

---

**DERNIÈRE MINUTE** - L'avocat pullièran Philippe Kenel soutient la RIE III.

# Un **OUI** pour la classe moyenne

Les référendaires tentent de faire croire qu'une acceptation de la RIE III serait préjudiciable à la classe moyenne, notamment car cette dernière n'est pas propriétaire des multinationales.

## **La question de la présence des multinationales en Suisse**

La réalité est toute autre. La question de savoir qui détient les actions des sociétés internationales est sans pertinence dans la mesure où la réforme soumise à votation ne concerne pas la fiscalité des actionnaires. En revanche, ce qui est important est que la présence ou non des multinationales en Suisse nous affecte tous en qualité d'employé, de sous-traitant ou de contribuable.

## **Ce qui se produirait en cas de refus de la RIE III, il faut le savoir**

Si un **NON** à la RIE III devait sortir des urnes le 12 février prochain, la première victime de ce rejet serait la classe moyenne. En effet, dans une telle hypothèse, plusieurs grandes en-

treprises quitteraient notre pays et d'autres cesseraient d'y venir. Les conséquences immédiates seraient, d'une part, une augmentation du chômage et, d'autre part, une perte fiscale résultant des impôts qui ne

seraient plus payés par les sociétés partantes et par les employés licenciés. Or, à quelle classe appartiendrait les chômeurs et les contribuables qui verraient leurs impôts augmenter? À la classe moyenne évidemment!

## **Ne pas céder au populisme de gauche et accepter cette réforme**

A l'heure où la Suisse doit abandonner sous la pression internationale ses statuts spéciaux et au moment où le gouvernement Trump va tout faire pour rapatrier les sociétés américaines aux USA, il est primordial que le peuple suisse ne cède pas au populisme de gauche et accepte une réforme euro compatible, respectueuse du fédéralisme et maintenant la compétitivité de notre pays.

**Donc le 12 février, je vous recommande de voter **OUI** à la réforme fiscale. **OUI** à la classe moyenne! **OUI** à la RIE III!**

Philippe Kenel  
avocat associé,  
Etude Python, Pully



*Philippe Kenel: «En cas de rejet, il faut craindre une augmentation du chômage et des pertes fiscales!»* DR